

Enseignement des langues - Appel

Résolution de l'Assemblée des délégué-e-s du SER du 30 novembre 2013

Constatant le déclin du français en Suisse alémanique et soutenant le choix romand de privilégier l'allemand à l'anglais comme première langue II à l'école;

Persuadés que la demande d'apprentissage de l'anglais est légitime, mais que cette langue est vraisemblablement plus aisée à acquérir et moins porteuse de références culturelles indispensables à l'harmonie confédérale;

les délégués SER, réunis en Assemblée ordinaire le 30 novembre 2013 à Martigny,

- appellent les Cantons alémaniques et les associations d'enseignants, en application de l'article 70, alinéa 3, de la Constitution, à privilégier et assurer l'approche du français dès les premiers degrés de l'école;
- enjoignent les autorités cantonales et fédérales à mettre en œuvre la LLC (Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques), en particulier dans ses articles 14 et 15, en faisant appel aux aides financières de la Confédération prévues à l'article 23;
- expriment leur exaspération en regard du fait que la Suisse romande puisse être seule à supporter l'effort de la solidarité linguistique confédérale. Ils appellent la population et les autorités à manifester clairement leur volonté de garder et faire vivre des langues qui redeviennent véritablement nationales.

Martigny, le 30 novembre 2013